

Communiqué de la CRII-RAD Valence, le 27 novembre 1995

CONSULTATION à l'ÉCOLE MARIE CURIE de NOGENT-SUR-MARNE où écoliers et enseignants sont contaminés depuis un quart de siècle par les déchets radioactifs laissés dans le sous-sol.

La CRII-RAD, Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité, est intervenue depuis 1991 sur le dossier de l'école Marie-Curie.

Informée de la consultation organisée par la municipalité de Nogent-sur-Marne, elle souhaite attirer l'attention des personnes appelées à se prononcer sur les points suivants :

1. Il s'agit d'une pollution illégale

La situation de l'école ne doit pas être assimilée à celle des maisons touchées par la radioactivité naturelle. Les normes de 200 ou 400 Bq/m³ invoquées par certains responsables ne s'appliquent pas à l'école de Nogent-sur-Marne qui est polluée par des déchets radioactifs liés au fonctionnement d'une usine d'extraction du radium. En cas de pollution par des activités humaines, ce sont les 3 principes fondamentaux de la radioprotection qui s'appliquent :

- nécessité de s'assurer qu'aucun individu n'est exposé à une dose supérieure à 5 mSv/an (la CIPR recommande depuis 1985 une limite de 1 mSv/an)
- nécessité de maintenir les doses en dessous de la limite, aussi bas qu'il est raisonnablement possible.
- nécessité de justifier les expositions : toute dose de rayonnement entraîne un risque. Même si les limites ne sont pas dépassées, il faut pouvoir justifier le risque encouru par les personnes exposées. Quelle justification peuvent donner les autorités à la présence des déchets radioactifs et aux risques sanitaires qu'ils font courir aux enfants et au personnel ?

La décision de construire l'école sans décontamination préalable a été prise par les autorités sanitaires et la municipalité en infraction avec les règlements de radioprotection. Cette situation doit être corrigée.

2. L'effet cancérigène du radon est démontré

Quoi qu'aient affirmé les autorités sanitaires françaises, le radon est un agent cancérigène internationalement reconnu. Il constitue la deuxième cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac. Aux nombreuses études épidémiologiques montrant l'excès de cancer chez les mineurs d'uranium, s'est ajouté en 1994 le résultat d'une étude réalisée en Suède et montrant l'impact sanitaire du radon dans les habitations.

3. Il faut trouver une solution définitive

Les déchets radioactifs présents dans le sous-sol constituent une source de pollution Inépuisable à l'échelle humaine (la période radioactive du radium est de 1 600 ans) et considérable (des concentrations en radon de près de 20 000 Bq/m³ ont été mesurées dans le vide sanitaire). Depuis 1987, plusieurs séries de travaux ont été réalisés sans que le problème soit résolu : les occupants continuent à être exposés à des risques injustifiés (des pics à 2 000 becquerels de radon par mètre cube d'air ont été mesurés récemment). De plus, même en imaginant que de nouvelles réalisations parviennent à diminuer les expositions, il faut savoir que cet acquis ne sera que provisoire : sous l'effet des contraintes thermiques ou mécaniques, les bâtiments travaillent, de nouvelles fissures apparaîtront offrant de nouvelles voies de passage pour le radon, un gaz qui peut s'infiltrer par des micro-ouvertures totalement invisibles. Il faudra donc assurer une surveillance et une maintenance sans fin assortie de garantie sur la fiabilité des expertises un point très important quand on considère les nombreuses irrégularités relevées dans le passé (cf. annexe ci-jointe).

LA CRII-RAD DEMANDE AUJOURD'HUI :

1. l'ouverture d'une enquête administrative visant à établir les responsabilités de chacun tant au niveau du ministère de la Santé que de la municipalité et des organismes chargés des expertises. En effet, pendant 25 ans de très jeunes enfants ont été exposés délibérément à la radioactivité : irradiation à partir des déchets, inhalation de radon et de poussières radioactives, ingestion de microparticules de terre contaminée. La situation a perduré avec l'aval des autorités alors qu'elle enfreignait les dispositions réglementaires.

2. Un suivi sanitaire des enfants et du personnel qui ont été exposés entre 1970 et 1995 : si les concentrations peuvent atteindre 2 000 Bq/m³ de radon en 1995, après tous les travaux qui ont été entrepris depuis 1986, on imagine les doses qu'on pu recevoir enfants et enseignants au cours des 16 premières années !

...ET APPELLE LES POPULATIONS À LA VIGILANCE.

D'autres écoles sont touchées par des pollutions d'origine industrielles, celle de Bessines en Haute-Vienne par exemple. Mais pour quelques sites identifiés, combien restent encore dans l'anonymat ? Les personnes qui ont connaissance de problèmes liés à la présence de radium ou du radon peuvent se mettre en rapport avec le laboratoire de la CRII-RAD au 75 40 95 05. Compte tenu des carences des services officiels, c'est de la mobilisation de chacun que dépend notre niveau de protection.